

Au sud du pouvoir

L'italien se tait en dehors du Tessin, malgré les garanties constitutionnelles. Pourtant, l'un et l'autre valent davantage que des belles vallées ensoleillées et une place financière performante.

Région linguistique et canton, le paradoxe tessinois s'amorce à l'ombre de ces deux réalités qui se superposent. D'une part, le Tessin, avec trois autres vallées grisonnes défilées au sud des Alpes (Mesolcina, Bregaglia et Poschiavo), incarne la culture de langue italienne au sein de la Confédération, même si près de dix résidents sur cent parlent allemand. De l'autre, il n'est que l'un des vingt-trois Etats du pays.

Or l'écart entre l'exception culturelle et l'anonymat fédéral génère parfois la frustration. Le sentiment de vivre à la périphérie de la Suisse, loin des centres géographiques et productifs (Berne, Zurich, Bâle, Genève), réduits à une tête de pont bancaire, à un paradis fiscal pour fortunés sans états d'âme, à une réserve touristique offerte aux plus offrants, habite de façon plus ou moins farouche les Tessinois. Alors ils regrettent la fermeture des instituts universitaires de littérature italienne, à Neuchâtel par exemple. Ou ils protestent contre le gouvernement qui renonce à la révision promise de la loi sur les langues, garde-fou indispensable à la survie des idiomes minoritaires. La tentation d'affirmer leur diversité, au risque du repli contestataire, un rien folklorique - tempêté pendant vingt ans par la Lega dei ticinesi désormais à bout de

souffle - fraye toujours avec le besoin d'intégration qui tourne parfois au mimétisme, via la maîtrise hors pair des autres langues.

La Constitution garantit aux italophones l'égalité de traitement avec Alémaniques et Romands. A ce titre, les Tessinois sont choyés. Ils écoutent une radio indigène depuis 1932 (trois programmes aujourd'hui) et regardent une télévision du cru depuis 1961 (TSI 1 et 2). Ils lisent trois quotidiens cantonaux (*Corriere del Ticino*, *La Regione* et *Il Giornale del popolo*), un titre en allemand paraissant trois fois par semaine (*Tessin Zeitung*) et un journal du dimanche (*Il Caffè*), sans compter les éditions en italien des hebdomadaires de Coop et Migros, pour une population d'un peu plus de trois cent mille habitants.

De son côté, l'ouverture d'une université de Suisse italienne (UNISI) en 1996 cimenter une tradition d'architectes qui ont bâti dans le monde entier, une séduction toute contemporaine pour les médias et les nouvelles technologies de la communication, ainsi que des activités financières florissantes sur les rives du lac de Lugano, troisième place financière du pays, même si les états majors transmettent les ordres depuis Zurich et Genève.

continue en page 3

Dans ce numéro

L'internement à vie élargit son champ d'application.
page 2

Concordance: André Gavillet soutient une réforme globale du système politique.
page 4

Des petits mouvements contre l'obésité.
page 5

La libéralisation de l'éducation négociée à l'OMC.
page 6

La démocratie parle la langue du débat.
page 7

Hotelplan réalise le rêve des vacances à bas prix.
page 8

OR de la BNS

Les sept milliards de francs promis à la Confédération devraient servir à désendetter l'assurance invalidité. Une opportunité rare qu'il faut saisir.

Edito en page 3

De l'exception à la règle

L'avant-projet de modification du code pénal va plus loin que l'initiative votée par le peuple et les cantons. Il étend notamment le champ d'application de l'internement à vie.

Il y a exactement une année, le couperet tombait. Contre l'avis des Chambres fédérales, le peuple et les cantons adoptaient l'initiative pour l'internement à vie des délinquants jugés très dangereux. La législation doit donc s'adapter au nouvel article 123a de la Constitution. Il faut pour cela modifier la nouvelle partie générale du Code pénal, acceptée par le parlement en 2002 et dont l'entrée en vigueur est prévue l'année prochaine.

On savait Christoph Blocher proche des milieux de l'initiative. L'avant-projet élaboré par le groupe de travail nommé (cf. encadré) par le conseiller fédéral UDC va même plus loin que le nouveau texte constitutionnel sur plusieurs points. Cet excès de zèle a suscité une levée de boucliers justifiée lors de la consultation: le parti radical s'est joint à la gauche pour exiger que l'ensemble de l'ouvrage soit remis sur le métier.

Application plus large

Les propositions ne font pas dans la dentelle. L'initiative visait les «délinquants sexuels ou violents qualifiés d'extrêmement dangereux et non amendables». Les partisans de l'initiative évoquaient le chiffre de quinze à vingt personnes concernées par leur texte. L'avant-projet de loi laisse la porte ouverte à

une application beaucoup plus large: tout criminel «qui a porté ou voulu porter atteinte à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'autrui» serait susceptible d'être interné à vie. On est très loin d'une législation d'exception qui ne viserait que les tueurs en série potentiels. D'ailleurs, l'avant-projet étend également le champ d'application de l'internement ordinaire, qui se limite à un nombre exhaustif d'infractions.

Condamnation rétroactive

«Il n'est infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'infraction a été commise». L'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) énonce l'un des principes fondamentaux du droit pénal. En flagrante violation de cette disposition, l'avant-projet permettrait à un tribunal de prononcer l'internement à vie de personnes déjà condamnées définitivement avant l'entrée en vigueur de la loi. Tout condamné pourrait d'ailleurs se voir par la suite interné à vie. Le nouveau texte constitutionnel paraissait suffisamment discutabile au regard de la CEDH (cf. DP n° 1591) pour ne pas ajouter un écueil supplémentaire. Quant aux dispositions visant les expertises, les psychiatres les jugent contraires aux fondements mêmes de leur pratique profession-

nelle: impensable de déclarer qu'une personne est «dangereuse à vie» ou de constater son incurabilité quasi définitive. Les juges ne pourront pourtant pas faire sans le concours des psychiatres.

Le Conseil fédéral doit donc revoir sa copie avant de concrétiser la volonté populaire. Quel que soit le résultat final, l'article 123a de la Constitution fédérale se traduira par des sanctions plus dures à l'égard d'un nombre potentiellement élevé de délinquants. D'autres révisions législatives récentes, comme l'extension des délais de prescription (cf. DP n° 1614), s'inscrivent dans une même tendance. Il n'est peut-être pas trop tard pour se souvenir des coûts élevés et de l'efficacité toute relative d'une politique pénale trop répressive. *ad*

Centenaire

Rares sont les journaux de gauche centenaires. Signalons donc *L'Essor*, un hebdomadaire fondé en 1905. Le sous-titre précisait la tendance: social, moral, religieux. Deux pasteurs de l'Eglise libre vaudoise étaient à la base de son lancement. Il s'agissait d'une expression du christianisme social de l'époque. Depuis et dans des conditions généralement précaires, y compris un changement de titre de 1922 à 1933 (*Le Nouvel Essor*), le journal a paru sans interruption, six numéros par année actuellement. En bandeau sur le titre, cette citation de Paul Eluard: «Il y a des mots qui font vivre». Le programme: «Journal indépendant travaillant au rapprochement entre les hommes et à leur compréhension réciproque». Les animateurs appartiennent à une gauche qui n'est pas toujours classique et certainement désintéressée. Certains ont collaboré à DP. *cfp*

Ariane Schmitt, *L'Essor 1905-1980*.
Un journal de précurseurs.

Chantage au référendum

Deux représentantes du comité d'initiative siégeaient dans le groupe de travail chargé de préparer la législation d'application alors qu'aucun représentant de partis politiques ou d'autres groupes de pression n'y a participé. C'est un traitement de faveur. Ces représentantes ont même exigé et obtenu l'in vraisemblable: le rapport mentionne qu'au cas où le projet serait modifié, le comité d'initiative se réserve le droit de s'y opposer. On brandit la menace référendaire avant même que la discussion politique commence. Ce procédé inacceptable en dit long sur la capacité au débat démocratique des initiants.

Dossier sur l'internement à vie de l'Office fédéral de la justice:
www.ofj.admin.ch/themen/lebverwahr/intro-f.htm

Au sud du pouvoir

En revanche, à la barbe des principes, on parle et on apprend de moins en moins l'italien en dehors des frontières cantonales. L'immigration transalpine vieillit et les «secondos» préfèrent la langue d'adoption. L'italien perd pied également à Berne. Conseil fédéral, Parlement et administration entretiennent l'image d'un pays trilingue, quand le pouvoir s'exprime en suisse alémanique, avec la résignation pragmatique des députés tessinois désormais gagnés à l'allemand et au dialecte. Le départ d'Achille Casanova, voix polyglotte du Conseil fédéral, aggrave la situation. Seul Dick Marty, conseiller aux Etats libéral radical, sauve l'honneur à la tête de Suisse Tourisme.

Bref, l'italien déserte la nation. Il reflue dans son bassin d'origine. La résistance se contente de coups d'éclats symboliques: un conseiller d'Etat qui réclame la traduction italienne du catalogue d'Expo.02, supprimée pour des raisons budgétaires – ou désespérés – une initiative populaire vient d'être lancée par *Rencontres suisses*, une association vouée à la cohésion nationale, en faveur de l'enseignement de l'italien.

Un canton tourmenté

D'instinct, les Tessinois se détournent du pays qui les boude et se rapprochent davantage de l'Italie. On importe culture, divertissements, sport, travail et argent en doses croissantes. Sans perdre le nord, toutefois. Etudiants et cerveaux enjambent toujours les Alpes. Où ils prennent d'as-

saut les facultés de droit et d'économie et où ils pistent des salaires compétitifs, avant de rentrer au bercail, car le travail ne manque pas pour les avocats d'affaires. En même temps, les entreprises du «dedans», selon un raccourci évocateur, délocalisent volontiers leur production au Tessin pour profiter d'une main-d'œuvre bon marché et de conditions d'emploi moins contraignantes. L'année dernière, Swatch n'a pas hésité à transférer son centre logistique à Taverner, près de Lugano. La tension frôle ainsi la schizophrénie avec les pieds dans la Botte et le porte-monnaie sur le Plateau.

Ce chassé-croisé ragaillardit l'image d'une terre propice aux échanges, carrefour d'hommes et de marchandises. L'épopée des tracés ferroviaires et routiers a marqué le paysage tessinois et continue de nos jours avec le percement du tunnel de base du Gothard. Le Festival du film de Locarno exploite à son tour cette veine nomade. Il offre un écran et une place aux images cosmopolites pour des spectateurs ambulants.

Créativité sociale

Ballotté au milieu de deux pôles, schématiquement Zurich et Milan, le Tessin se transforme en laboratoire urbain. Nuova Lugano vient de voir le jour. Les populations des communes limitrophes ont accepté en 2003 la fusion avec la grande ville pour se métamorphoser en une métropole de cinquante mille personnes.

Accroché à son paysage et acculé à l'Italie, vecteurs premiers de sa richesse, le canton s'invente une solidarité nouvelle. Il met en place une politique familiale cohérente et un système d'aide efficace pour les plus démunis. Il résiste à la ségrégation scolaire via l'hétérogénéité des classes – où les élèves peuvent choisir des niveaux d'apprentissage différenciés pour certaines branches. Il refond son système sanitaire. Finalement, il affirme l'existence d'un exemple tessinois. D'une voie méridionale aux questions qui traversent la société suisse depuis la fin des Trente Glorieuses et l'émergence d'une précarité sociale nouvelle. *md*

Edito

L'or de la Banque nationale pour désendetter l'AI

Les dés semblent désormais jetés pour la distribution du produit de la vente des 1 300 tonnes d'or, fruits des bénéfices passés de la Banque nationale. La Confédération touchera environ sept milliards de francs et les cantons quatorze. La discussion va évidemment faire rage à tous les niveaux pour décider de l'affectation de ces montants. Les huit années précédentes ont montré que ce débat déchaînait les passions. Entre les partisans d'un désendettement qui permettrait des baisses d'impôts et ceux qui prônent d'affecter cette manne à un «grand projet», les opinions semblent irréconciliables.

Il existerait pourtant une option susceptible de réunir une majorité de gens raisonnables. Elle consisterait à employer ce montant pour éponger la dette du fond de l'assurance invalidité. Le montant que touche la Confédération dépasse encore le montant de la dette. Mais, en raison d'un déficit courant dépassant le milliard, l'endettement de l'AI s'accroît très vite. Le moment serait bien choisi, dans la mesure où le Conseil fédéral a mis en consultation à la fin de l'année passée un paquet de mesures pour remettre l'AI sur les rails. Au moment de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, la dette de l'AI pourrait bien avoir atteint les sept milliards.

Cette proposition allie rigueur et solidarité. Le désendettement est assurément un bon placement, puisqu'il permet d'économiser des intérêts passifs. L'AI en paie en effet environ cent millions par an, tendance croissante. Il s'agirait là d'une première pierre posée pour l'édifice de l'assainissement des comptes courants, tout en permettant une réduction de l'endettement global de la Confédération. En terme de solidarité, cette affectation contribue à consolider une assurance qui garantit un revenu à ceux que le destin a rendu incapable de gagner leur vie.

Sous l'angle politique, le financement de l'AI est certainement plus difficile à obtenir que celui de l'AVS, assurance très populaire. Pareille opportunité de consolidation de l'AI ne se représentera pas de sitôt. Ces sept milliards représentent une chance à saisir. *rn*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Alex Dépraz (ad)

Jean-Daniel Delley (jd)

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Roger Nordmann (rn)

C-F. Pochon (cfp)

Charlotte Robert (cr)

Jean-Christophe Schwaab (jcs)

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:

Imprimerie du Journal

de Sainte-Croix

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 5963, 1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

François Cherix et Jean-Daniel Delley ont évalué l'état de santé de la concordance et proposé des issues possibles à la conflictualité actuelle. Dans ce numéro, André Gavillet passe en revue les réformes nécessaires à une refonte globale des institutions politiques.

De la cohabitation conflictuelle au «Risorgimento»

«Vous êtes d'accord sur le partage de sept sièges et quoi d'autre encore?» C'est sous ce titre que *Domaine Public*, en 1967, faisait campagne pour un programme minimum gouvernemental. Avec quels objectifs? D'abord mettre en place les réformes nécessaires pour entrer dans la Communauté européenne, mais aussi valoriser la politique, rendre plus visible l'apport de la participation socialiste.

Aujourd'hui, quarante ans plus tard, quelle dégradation! L'idée même d'un programme commun aux quatre partis gouvernementaux est inconcevable. Et l'on ne peut parler de concordance que par habitude. Notre gouvernement est un gouvernement de cohabitation, et même de cohabitation inamicale.

Les écarts de position qui sont le lot naturel d'une coalition atteignent à Berne une gravité qui devrait conduire à la rupture politique. La ratification de l'accord sur la libre circulation des personnes étendue aux nouveaux membres de l'Union européenne en est un exemple. L'enjeu pour la Suisse est fondamental, car un refus du peuple invaliderait tous les accords bilatéraux. Ce serait une crise diplomatique majeure et conduirait à l'isolement. Comment dès lors accepter qu'un parti associé au gouvernement recommande le «non» et pratique la politique du pire? Sur un sujet aussi essentiel, le minimum des minima devrait être la solidarité gouvernementale. Ce minimum n'est même pas exigé! Politique du n'importe quoi, cohabitation conflictuelle mais sans rupture. La responsabilité en incombe prioritairement aux partis bourgeois traditionnels. Ils honnissent l'UDC pour sa démagogie, son isolationnisme, sa concurrence électorale, mais ils en ont besoin pour mener une politique budgétaire, fiscale et économique de droite. Cet opportunisme n'accepte et n'acceptera pas d'être bridé par un programme gouvernemental.

Déplacer l'action réformiste

On peut imaginer des procédures qui contraindraient les responsables politiques à s'entendre avant l'élection du Conseil fédéral. Dans cette perspective a été proposée l'élection du Conseil fédéral au scrutin de liste. Elle serait

l'occasion de discuter ouvertement «d'une nouvelle formule magique». Mais si la situation actuelle repose sur des intérêts politiques précis (volonté des socialistes de participer, refus de la droite classique de se couper de l'UDC), il y a peu de chances que les parlementaires restreignent leur liberté de choix et qu'il en naisse un nouvel esprit d'équipe gouvernementale.

Ne faut-il pas dès lors déplacer l'ambition réformiste, viser plus haut et créer un mouvement de réforme des institutions? Certes en déplaçant le débat, on accumule les résistances, mais «on fait bouger», on élargit le champ de manœuvre, on provoque des repositionnements. A condition de ne pas faire de la science politique gratuite, mais de coordonner dans une perspective globale un besoin de réformes déjà perceptible*. Voici brièvement quelques-unes de ces réformes, déjà souvent évoquées dans *DP*.

Le Conseil fédéral

L'exécutif lui-même a posé la question de son fonctionnement. Que de réflexions sur les «alter ego», le rôle des secrétaires d'Etat! Une répartition efficace du travail gouvernemental conduit à prévoir un collège de neuf membres. Solution rationnelle qui fait peur, car ces deux fauteuils supplémentaires relanceraient le débat sur la composition du gouvernement et son mode d'élection.

La présidence

Un Conseil fédéral plus nombreux impliquerait une présidence plus longue, dotée d'instruments de coordination. Le président de la Confédération par ses déplacements à l'étranger en tant que chef d'Etat (titre discutable) pose le problème de la collaboration avec le ministre des Affaires étrangères. Une adhésion à l'UE rendrait impérative cette clarification. Le président, s'il est élu pour une législature, devra répondre à plusieurs exigences: être l'élu d'une majorité, mais aussi incarner le collège dans sa

* C'est d'ailleurs la démarche de François Cherix dans son essai, *Un désir de nouvelles républiques*, l'Aire, 2004.

diversité et être reconnu dans l'ensemble du pays comme un fédérateur.

Conseil des Etats et Conseil national

Entre 1848 et aujourd'hui, la démographie a creusé l'écart entre les grands cantons urbains et les petits. Mais les pouvoirs (deux conseillers aux Etats par canton, majorité des Etats pour toute modification constitutionnelle) sont restés inchangés, à la limite de la distorsion. Parallèlement, la proportionnelle est faussée dans grand nombre de cantons qui représentent des circonscriptions électorales trop petites. Hors institution, il faut souligner le rôle nouveau de la Chambre des cantons qui donne forme au lobbying cantonal, assemblée où chaque canton, comme à la Diète, compte pour une voix. Au total, la prime au conservatisme est excessive. Il faut revoir l'équilibre institutionnel.

Le national, la région et les cantons

Dans ce but, on pourrait imaginer l'élection du Conseil national par régions, afin de leur donner une expression politique. Plusieurs figures politiques ont d'ailleurs déjà une dimension régionale via la télévision, la radio ou la presse. Les circonscriptions devraient garantir une application correcte de la proportionnelle. Enfin, la collaboration intercantonale qui sera renforcée à la suite de la nouvelle répartition des tâches doit être dotée de nouveaux instruments concordataires et de nouvelles pratiques.

Le rhabillage

La Suisse est unique par sa diversité sur des distances réduites. Son organisation politique la reflète: c'est une pièce de grande complication. Les choix simples, alternatifs, binaires ne lui conviennent pas. Toute réforme doit en tenir compte. Pourtant la nécessité d'une révision constitutionnelle s'impose. La cohabitation conflictuelle au Palais fédéral montre ses limites. Mais le système n'évoluera que si un mouvement non pas ponctuel mais général l'entraîne. Il faut un rhabillage institutionnel et que s'organisent et se regroupent tous ceux qui ne peuvent se satisfaire des équivoques du statu quo.

André Gavillet

Enquête du mardi gras : pour maigrir, rien ne sert de courir, il faut marcher

Perdre du poids ne pas une science exacte. En revanche, l'activité physique régulière, même microscopique, peut faire des miracles.

En 2001, 1,8 million de personnes de plus de quinze ans affichaient un excès pondéral en Suisse, un demi-million supplémentaire figurant dans la catégorie des adipeux. Les coûts engendrés par la surcharge pondérale ainsi que par les maladies associées étaient estimés à plus de deux milliards et demi.

L'obésité est une maladie chronique, résistante, une épidémie transmissible par la nourriture, sans traitement curatif. Si le marketing des régimes est florissant (plus de mille titres sur le marché), la science des régimes est extrêmement modeste. Des 2 609 articles scientifiques publiés entre 1996 et 2003 et portant sur des régimes, seuls cinq examinaient des observations ayant duré plus de trois mois. Or une comparaison de quelques régimes pourtant bien établis (Weight Watchers, Atkins, Ornish) montre que trois mois après le début du régime, un gros tiers des volontaires a déjà décroché, et plus de la moitié après douze mois. Globalement, les régimes ne sont pas durables et leur effet sur la santé modeste.

A défaut de régime, adaptons le style de vie. Deux études indépendantes parues en décembre dernier suggèrent que le manque de sommeil augmente le risque d'obésité. Les personnes dormant moins de cinq heures ont un risque d'obésité accru de 50%. Est-ce l'illustration scientifique du «qui dort dine»? Notre temps de veille s'est prolongé - essentiellement

pour regarder la télévision (et manger des cacahuètes). Tout ceci est peut-être dû à la ghréline, une hormone stimulant l'appétit, dont la concentration sanguine augmente lors d'une réduction provoquée de la durée du sommeil.

Petits mouvements, grands effets

A défaut de dîner en dormant, augmentons l'activité physique. Les êtres humains dépensent certes une partie de leur énergie par l'exercice physique (au fitness), mais une partie non négligeable par les petits mouvements, des changements de postures du corps associés aux activités quoti-

diennes. Leur terme technique: NEAT, *Non-Exercise Activity Thermogenesis*. Une équipe de la clinique Mayo, fondation pour la recherche et l'éducation médicales basée aux Etats-Unis, a truffé les articulations de vingt volontaires, dix sveltes et dix gros, de multiples capteurs et a enregistré leur posture et leurs mouvements deux fois par seconde pendant dix jours. Après vingt-cinq millions de mesures par sujet, il est prouvé que sveltes et gros sont les deux couchés pendant environ 470 minutes par jour, mais que les gros restent assis, en moyenne, deux heures de plus que les sveltes. Et plus grand est le coefficient de graisse de

notre corps, moins on pratique les petits ajustements posturaux. Les plus gros ne pratiquent guère plus de cinq mille petits ajustements quotidiens, contre 140 000 pour les plus sveltes. En conclusion, si les gros adoptaient le style postural des sveltes - et ceci sans régime, sans aller à la gym ou au fitness - ils dépenseraient 350 kcal de plus par jour, ce qui nous fait quinze kilos de perdus (ou pas gagnés) par année. Tout cela, en remuant un peu plus le popotin et en se rendant à pied au travail. *ge*

Nature, 18 mars 2004.

Le Monde, 9 décembre 2004.

Science, 28 janvier 2005.

«Savoir à quoi exactement vous postulez serait un atout»

En ces temps d'incertitudes économiques, la recherche d'un emploi n'est pas aisée, même pour des cadres qualifiés. Les offres d'emplois publiées par les quotidiens sont rares, et leur examen est rendu de plus en plus ardu par l'apparition de nombreux anglicismes, censés indiquer quel poste est mis au concours. La Suisse alémanique et l'Allemagne, qui font preuve d'une grande mansuétude face aux anglicismes, sont les premières concernées. Deux sites Internet d'offres d'emploi ont donc mis à disposition de leur clientèle une liste de traductions en allemand des noms de métiers auquel le demandeur d'emploi est confronté. S'y trouve aussi la description des activités de ces métiers. Cette initiative est salubre pour le lecteur qui a le malheur de ne pas maîtriser parfaitement la langue de Shakespeare (ou plutôt de Gates et Murdoch). Car, sans cet indispensable interprète, il risque de se trouver fort démuné face à des annonces recherchant en termes amphigouriques un «Customer Focus Manufacturing Manager», un «GMT (pour Good Manufacturing Practices) Compliance Manager», voire un «SHE (pour Safety, Health and Environnement) Protection Manager», quand ce n'est pas un «Manager Facilities Planning & Construction Control» (non, ce n'est pas celui qui est chargé d'inventer les noms des autres métiers...).

Les Romands seraient bien inspirés de se mettre à niveau, car la vague des métiers anglicisés les atteint également. Dans le cahier «emploi» d'un grand quotidien édité à Genève, on trouve par exemple un «responsable clientèle External Asset Manager» ainsi qu'un «collaborateur junior performance measurement». Le français ne résiste qu'à moitié. *jcs*

www.jobpilot.ch/content/journal/jobtitle/index.html et inhalt.monster.de/section1028.asp

Actualités de la formation professionnelle, janvier 2005.

L'école sans frontières

A l'occasion d'une table ronde consacrée à l'accord sur les services négocié à l'OMC, qui concerne de près l'éducation, l'auteure discute la position de la Suisse. Décidée sans véritable débat démocratique, elle va trop loin et risque de compromettre l'identité de son système scolaire.

Susan George, présidente d'ATTAC France, était la semaine dernière à Fribourg pour participer à une table ronde avec Luzius Wasescha, le chef de la délégation suisse aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et Isabelle Chassot, la ministre fribourgeoise démocrate-chrétienne de l'instruction publique. Thème de la table ronde : la libéralisation de l'éducation dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS ou GATS en anglais).

Dans les négociations de l'AGCS, chaque pays «fait une offre» des services qu'il est prêt à libéraliser, c'est-à-dire à ouvrir à la concurrence étrangère sur pied d'égalité avec les entreprises nationales. Si un pays veut obtenir une ouverture d'un ou d'autres pays, il faut qu'il fasse une offre intéressante du point de vue des exportateurs de services qui lui font face. Et évidemment c'est irréversible, pas question d'essayer la libéralisation et, si elle fait trop mal, de revenir en arrière.

Au nom des banques et des assurances

Du côté suisse, on se veut rassurant : Luzius Wasescha dit que, dans le domaine de l'éducation, la Suisse n'a rien offert de plus que ce qui existe déjà. En effet, il existe déjà des écoles et des cours privés en grand nombre. Il existe même des écoles privées qui exécutent

des tâches sous la direction et le contrôle de l'Etat. Mais la Suisse est le pays qui a fait l'offre d'ouverture la plus généreuse. Cette générosité permet à notre pays de négocier la libéralisation de secteurs intéressants pour son économie, en particulier les banques et les assurances. En résumé, ce sont les grandes entreprises de services compétitives qui mènent la barque, ou, plus modestement, qui forment la base de la position d'un pays.

Des tâches éducatives laissées pour compte

La préparation de cette offre s'est faite dans des cercles restreints et à l'abri de toute discussion démocratique. Les chefs des départements de l'instruction publique ont été conviés à définir l'éducation en tant que service public d'une part et service privé qui pouvait être ouvert à la concurrence étrangère, d'autre part. C'est ainsi que les écoles privées qui exécutent des tâches publiques seront protégées. Comme le dit Isabelle Chassot : les grands perdants sont les Etats qui n'ont pas pu définir les tâches de l'Etat.

Dans la définition suisse, le service public doit répondre à trois critères :

1. un curriculum défini par l'Etat ou que l'institution ait reçu une délégation de pouvoir;
2. l'exécution d'un mandat public fixée dans une loi;

3. que le service offert corresponde à un besoin.

Dans bien des cantons, cela met hors service public les crèches, la formation des adultes, la formation continue, etc. : toutes les tâches éducatives qui ne sont pas garanties par une loi.

En principe en effet, le service public ne fait pas l'objet de l'AGCS. Mais jusqu'à quand ? Les objectifs de l'AGCS sont d'élever continuellement le niveau de la libéralisation par des négociations successives. D'autre part, le commerce évolue ; des services qui étaient publics il y a seulement une dizaine d'années sont maintenant exécutés souvent par des entreprises privées, comme par exemple la sécurité. Finalement est-ce que la définition suisse de service public va être acceptée longtemps par les autres membres de l'OMC ? Si elle est considérée comme une exception, elle ne pourra durer que dix ans. Au-delà de cette période elle devra disparaître.

Ecole publique et privée à la charge de l'Etat

Plus grave encore est la question des subventions. Si le bastion public de l'éducation tombe, cela ne signifie pas la fin de l'école publique mais obligerait les cantons à subventionner les écoles privées au même niveau que les écoles publiques. Dans la situation actuelle des finances cantonales, on arrivera vite au système états-unien d'éducation avec

des écoles publiques gratuites mais dotées de très peu de moyens et des universités pour lesquelles les familles doivent se ruiner afin de permettre à leurs enfants d'étudier.

La chance de la Suisse est d'être un petit marché et, dans le domaine de l'éducation, un marché divisé en vingt-six cantons. Mais les lois cantonales pourraient un jour être considérées comme une entrave au commerce des services de l'éducation. Comme le fait remarquer Susan George, les qualifications professionnelles, ou les exigences pour obtenir des licences pour l'exercice d'une profession, ont souvent été jugées trop strictes par l'OMC et ont dû être abolies. Et si l'Etat «fautive» ne s'incline pas, le plaignant a le droit de choisir son moyen de rétorsion. L'affaire du camembert surimposé par les Etats-Unis et le combat de José Bové risque bien de se reproduire mais à des échelles bien plus grandes.

Encore une remarque de Susan George : la convention de Vienne sur la relation entre les lois nationales et les conventions internationales permet à un Etat de se protéger lors d'une violation de ses règles fondamentales ; l'autonomie communale et la primauté des cantons pour ce qui est des compétences dans le domaine de l'éducation ne sont-elles pas des règles fondamentales de notre pays ?

Charlotte Robert

La vérité et la langue dans la démocratie

Les interventions de Peter von Matt, professeur honoraire de littérature allemande, essayiste et critique, sont toujours un régal pour l'intelligence. Ainsi de l'exposé qu'il a présenté à l'occasion des festivités du 225^e anniversaire de la *Neue Zürcher Zeitung* sur le thème de «La vérité et la langue dans la démocratie».

La démocratie moderne, rappelle von Matt, fut rendue possible grâce à une nouvelle compréhension de la vérité. La vérité n'est plus imposée d'en haut, mais conquise en commun, à travers un processus. Ce processus se déroule dans la sphère publique (*Öffentlichkeit*), un processus qui n'est jamais terminé. La naissance de la *NZZ* est contemporaine de l'émergence de cette sphère publique, elle en fut même un élément

important, tout comme les 200 journaux et les 450 clubs qui naissent à Paris au moment de la révolution de 1789. Pour reprendre une formule de Lessing, la dignité humaine réside dans la capacité à participer à la recherche de la vérité au travers d'un processus public, en lisant, en écrivant, en pensant et en débattant.

Processus contre donné

La qualité de la sphère publique se mesure à la place qu'elle laisse à la vérité comme processus. A cette vérité comme processus, les pouvoirs préfèrent la vérité donnée : c'est pourquoi aujourd'hui encore des journalistes disparaissent, sont emprisonnés ou censurés. Mais la sphère publique peut elle-même contribuer à sa ruine lorsqu'elle succombe à la

séduction de la vérité donnée. C'est le cas quand elle privilégie l'indignation et alimente les sentiments au détriment de la réflexion.

La curiosité et le doute

La vérité comprise comme un processus exige certaines vertus: le respect de l'adversaire et de ses arguments comme la conscience de ses propres erreurs. Une sphère publique de qualité est à la politique ce que l'expérience est à la science: toutes deux se nourrissent de la curiosité et du doute.

Ces vertus transparaissent de deux manières: dans le rapport avec l'adversaire et dans le rapport avec la langue. Celui qui inflige son point de vue comme on donne une giflette à ce à quoi il prétend participer, la formation démocratique de l'opinion.

Et s'il prétend être populaire, il ne fait que trahir le peu d'estime dans lequel il tient le peuple. La vérité comme donnée flirte toujours avec la violence. Alors que la vérité comme processus recherche le débat, la dispute, le discours. C'est pourquoi une culture de la langue est si importante pour le processus de recherche de la vérité. Le vocabulaire et la syntaxe sont là pour refléter la complexité du monde. Si les journalistes et les politiciens ne maîtrisent plus la langue, s'ils ne disposent plus des mots pour dire et de la syntaxe pour articuler la pensée, ils perdent le contact avec une partie de la réalité. *jd*

Le texte intégral de l'exposé de Peter von Matt a paru dans la *NZZ* du 13 janvier 2005.

Méditerranée

Une mer de différences

Rien de plus convenu que les innombrables colloques et dialogues réunissant religieux ou intellectuels pour réconcilier islam et christianisme, Orient et Occident. Les comptes rendus mettent toujours en avant une Andalousie mythique et sans réalité historique, où chrétiens, juifs et musulmans auraient harmonieusement cohabité. Et puis naturellement l'apport de l'islam dans la transmission du savoir antique est aussi régulièrement mise en avant. Tout cela toujours plein de bons sentiments et bien sûr parfaitement inutile.

Très différent le projet d'échange culturel mis en place par Pro Helvetia de 1998 à 2005 de part et d'autre des deux rives de la Méditerranée, entre intellectuels et artistes suisses et leurs alter ego algériens, libanais, égyptiens ou turcs. Ce projet s'est conclu par un remarquable ouvrage collectif, *Territoire Méditerranée*, à la superbe mise en page et aux courtes contributions, pleines

de finesse et de sensibilité loin de toute analyse politique, avec un regard croisé d'où émerge le trouble de deux espaces culturels très éloignés l'un de l'autre, mais en même temps en contact constant - et le plus souvent violent depuis 1400 ans.

La première réussite est l'iconographie de l'ouvrage avec des images de sept artistes contemporains d'ici et de là-bas qui donnent un point de vue sur chacun des thèmes du livre. Celui-ci interroge les lieux communs et les stéréotypes que chaque culture entretient sur l'autre. Est-ce parce que la Suisse n'a pas été un colonisateur de terres d'islam que cet ouvrage possède une fraîcheur et une liberté de ton inégalable? Il est en tout cas presque impossible à résumer. Les contributions sont foisonnantes. Même Jean-Luc Godard y donne un entretien dont la raison d'être dans cet ouvrage n'est pas d'une évidence absolue, mais ne boudons pas notre plaisir.

Bien sûr, les intellectuels et artistes arabes qui contribuent à cet échange sont eux-mêmes très souvent parfaitement au fait de l'Occident. Les intellectuels chrétiens libanais ou les artistes algériens francophones ne sont sans doute pas particulièrement représentatifs de l'univers arabe, mais ils en font partie, ils le revendiquent et ce qu'ils laissent passer dans les interstices de leurs discours est parfois plus important que ce qu'ils explicitent. Ainsi Alaa Khaled, codirecteur d'une revue littéraire égyptienne, distingue dans la population de l'Alexandrie d'avant 1956 les Égyptiens et les étrangers, alors que Grecs, Arméniens ou juifs avaient toujours été là. Ces sentiments à vif se donnent à voir dans ce livre sans autocensure, et c'est tant mieux. *jd*

Territoire Méditerranée, Labor et Fides, 2005.

Les vacances de Monsieur Budget

Septante ans de voyages au nom de vacances bon marché. Hotelplan cultive toujours le rêve touristique de Gottlieb Duttweiler.

Gottlieb Duttweiler est un philanthrope. Migros amène pain et lait aux quatre coins de la Suisse, vend au plus près du client carottes et salades, fait du porte-à-porte avec viande et fromages, mais l'âme et l'esprit humain ont faim de dépaysement, de beauté, de détente. Voilà pourquoi en 1935, il fonde Hotelplan. Pour la culture et le social, il faudra attendre 1941 et l'invention du pour-cent culturel.

Après la déroute boursière de 1929, l'hôtellerie suisse frôle la catastrophe. La crise économique cloue les Suisses à la maison. Duttweiler lance les voyages à prix réduits, histoire de toucher un public encore sédentaire et plutôt désargenté. Hotelplan offre d'emblée une semaine à Lugano pour 65 francs seulement. Le premier train spécial traverse les Alpes en juin 1935. En une année, on monnaie plus de cinquante mille forfaits pour le Tessin.

La guerre à bicyclette

Hollandais et Anglais débarquent en Suisse un an plus tard. Le « tout compris » - déplacement, nuits d'hôtel, repas - fait un tabac. Vingt-cinq mille Suisses et le double d'étrangers en profitent. L'économie nationale aussi. Chaque nuit d'hôtel vaut un jour de travail supplémentaire. Le réarmement spirituel est en marche. Sans oublier bénéfices et autofinancement au bout de trois ans d'exploitation. Les vacances blanches en janvier et les safaris au Parc national étoffent le catalogue d'Hotelplan quelques mois avant le début de la Deuxième Guerre mondiale.

Or le conflit tue l'envie de vacances. Le chiffre d'affaire chute brutalement. Il faut un plan Wahlen pour la branche. C'est le vélo. Un programme de séjour à deux roues jette des milliers de cyclistes sur les routes désertes. Aubergistes, restaurateurs, transporteurs partent au front. Plus exactement, 420 hôtels, 21 bains publics, 30 compagnies de transports, 5 loueurs de barques et 14 cinémas. On pédale comme on cultive des patates. Et les randonnées à la montagne magnifient le réduit. Duttweiler achète en 1941 le chemin de fer du Monte Generoso, à deux pas de Lugano. Il le sauve de la faillite pour le bonheur des familles en mal d'air frais. Par milliers, les passagers oublient le temps d'une montée les malheurs et les privations de la guerre.

Vers le monde

Au terme des hostilités, Hotelplan se précipite à l'étranger. Des bureaux ouvrent aux Etats-Unis, à Bruxelles, à Paris et en Grande-Bretagne. Au début des années cinquante, l'avion relaie le train. La création de Belair en 2001, la compagnie aérienne d'Hotelplan, achève l'évolution amorcée dans les années soixante. On traverse l'Atlantique et on explore la Méditerranée. Les touristes du monde entier se croisent dans les cieux européens et les plages se démocratisent. Les congés payés déversent ouvriers et employés sur les côtes ensoleillées d'Italie, d'Espagne, de Grèce, de Yougoslavie et de France. Fidèle à son histoire, Hotelplan imagine le train express balnéaire, le célèbre Badex. Finis les corps à corps épuisants dans les convois bondés traversant la moiteur du mois d'août. D'un seul coup, confortablement assis, on gagne un

village de vacances. Le Riviera Beach Club, et son club Globi pour enfant, se dresse fièrement dans le Midi de la France en 1955.

L'été en hiver

Croissance économique et augmentation des salaires poussent Hotelplan sur les rivages chauds d'Afrique du Nord et des Îles Canaries. Contre le froid et la neige, on solde deux semaines en Egypte à 880 francs. La mer soigne rhumatismes et déprime hivernale. Caissières et cadres supérieurs achètent les yeux fermés des cavalcades inoubliables dans les paysages intacts du Kenya et de Tanzanie.

La guerre israélo-arabe en 1973, suivie par le choc pétrolier qui assèche les réserves de brut, stoppe la course d'Hotelplan. Pour s'en sortir, la société mise sur le prix garanti. Fixé au moment de la réservation, celui-ci ne peut plus être modifié, quoi qu'il arrive. Le succès de l'offre comble les pertes. Le Togo et l'Afrique occidentale sont à portée de vol. Sri Lanka et Maldives se vendent en duo pack. Pour moins de 2000 francs, le Concorde va et vient de Genève à Casablanca, avec hôtel de luxe pour sept jours.

Au seuil de son cinquantième anniversaire, Hotelplan compte plus de 300 bureaux et filiales, 1200 collaborateurs, un système de réservation informatisé à l'avant-garde (TOSCA), dix millions de clients depuis sa fondation et un chiffre d'affaires de 560 millions de francs.

Maintenant l'écologie dicte l'avenir du voyage. Le bilan énergétique des vacances détermine les choix du voyageur. Impossible d'ignorer les effets collatéraux du tourisme. En 1992, Hotelplan crée un poste permanent consacré à l'environnement. Dix ans plus tard, un fonds écologique finance le développement durable et l'aide en cas de catastrophe. Un label prime les établissements qui maîtrisent le mieux leur impact sur le milieu naturel, social et culturel.

Le temps des alliances

Face aux aléas et à la concurrence du marché touristique, aussi sensible que les transactions boursières, Hotelplan multiplie les partenariats. Le groupe noue des liens avec McDonald's pour rajeunir son image, ainsi qu'avec Holiday Autos, le plus grand loueur de voitures de la planète, pour assurer la mobilité à la sortie des gares et des aéroports. Associé au réseau Synergie - organisateur de voyages d'affaires doté de trois mille points de vente dans le monde - Hotelplan, via First Business Travel, renforce sa position dans ce secteur.

Il s'agit de résister aux récessions et au terrorisme qui minent la confiance et les dépenses des vacanciers et des entreprises. En 2002 cependant, le chiffre d'affaires recule pour la première fois, même s'il dépasse toujours les deux milliards de francs. Mais pas de panique, la société vient d'emménager dans un siège tout neuf à Glattbrugg, près de Zurich, où il abrite les 550 employés suisses. Et elle va fêter cette année septante ans d'activité à la gloire du voyage *low cost*, en souvenir de l'idée révolutionnaire de Gottlieb Duttweiler. *md*

www.hotelplan.ch